

Plan d'intervention en situation d'urgence ou de doute dans le transport scolaire

Généralités :

- Tout conducteur doit être en mesure de rejoindre, au besoin, le transporteur, les autres conducteurs, l'école, les parents, le Service du transport scolaire et la municipalité.
- Tout conducteur doit s'assurer d'être en mesure de réagir promptement et calmement lors d'une situation d'urgence.
- Lors d'un accrochage ou accident, veuillez aviser immédiatement le bureau et téléphonez au 911 en cas d'urgence.
- En tout temps, vous devez remplir un aide-mémoire en cas d'accident que vous trouverez dans votre véhicule.
- À la suite d'un accrochage ou d'un accident, si vous ne vous sentez pas capable de reprendre la route, veuillez nous en aviser.

Plan général d'intervention en situation d'urgence ou de doute

	Immobiliser le véhicule	Évaluer la situation	Communiquer avec le ou les transporteur(s) ou un autre conducteur ou le 911	Évacuer les passagers	Toujours garder le calme	Assurer la sécurité en attendant les secours	Contacteur l'école	Contacteur les parents	Signaler au transport scolaire dès que possible	Donner les premiers soins
Panne du véhicule	✓	✓	✓	Si nécessaire	✓	✓	✓	✓	✓	Non
Feu à proximité du véhicule	Si nécessaire	✓	✓	Si nécessaire	✓	✓	Si retard	Si retard	Si retard	Non
Accident impliquant le véhicule	✓	✓	✓	Si nécessaire	✓	✓	✓	✓	✓	Si nécessaire
Accident n'impliquant pas le véhicule	Si nécessaire	✓	Si nécessaire	Si nécessaire	✓	✓	Si retard	Si retard	Si retard	Non
Blessure d'un passager/conducteur	✓	✓	✓	Non	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Malaise d'un passager/conducteur	✓	✓	✓	Non	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Absence d'adulte connu à la maison	✓	✓	✓	Non	✓	Si nécessaire	✓	✓	✓	Non